

PASS ' SPORTIF

Aide financière à la prise de licence dans un club sportif ornaï pour les personnes éloignées de la pratique sportive, pour des raisons de handicap, de maladies chroniques ou de précarité.



CDOS

ORNE



Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne



CDOS
ORNE



L'ORNE
Conseil départemental

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT

LE PASS ' SPORTIF DE L'ORNE

Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel, d'éducation et de développement communautaire. Les fonctions éducatives et sociales du sport sont conditionnées en premier lieu par la question fondamentale de l'accès aux pratiques sportives.

Le dispositif départemental PASS ' SPORTIF

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne met en place une aide financière directe à la prise de licence sportive en club aux personnes éloignées de la pratique.

L'objectif est d'encourager la pratique sportive inclusive en réduisant les frais d'adhésion auprès d'associations sportives du département pour les personnes socialement défavorisées, les personnes en situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques.

Critères d'attribution :

Les personnes de plus de 16 ans dans l'une des situations suivantes :

- personnes socialement défavorisées : bénéficiaires du RSA ou de la Garantie jeune, public en AHI (Accueil Hébergement Insertion), public dépendant de l'ASE, EPIDE,
- personnes en situation de handicap, bénéficiant de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé),
- personnes atteintes de pathologies, après avoir suivi un cycle d'Activités Physiques Adaptées avec le programme APAMAL du CDOS, avec le programme IMAPAC du réseau Onco-Normandie, par le réseau d'Education Thérapeutique ERET Normandie.

Une seule demande par personne sera prise en compte.

Les clubs éligibles :

Le club doit être affilié à une fédération sportive.

Les prises de licences « Handisport » et « Sport adapté » seront étudiées uniquement dans le cadre d'une intégration dans un club « valide ».

Pour l'accueil des personnes en situation en handicap, les clubs labellisés "Valides Handicapés pour un Sport Ensemble" seront prioritaires.

Pour l'accueil des personnes porteuses de pathologies, sont éligibles les clubs qui ont signé une convention avec le CDOS, et/ou avec le réseau Onco-Normandie, et/ou ERET Normandie.

Montant de l'aide :

Dans la limite des frais réels engagés par le bénéficiaire, le CDOS versera au club :

- Par personne socialement défavorisée : maximum 50 €
- Par personne en situation de handicap : maximum 50 €
- Par personne atteinte de pathologies chroniques : maximum 80 € en 2018, puis 50 € par an

La demande est faite par les clubs auprès du CDOS 61.

L'aide est versée au club, mais doit obligatoirement être réservée au sportif :

- soit le club déduit l'aide au bénéficiaire,
- soit le club reverse l'aide au bénéficiaire lorsqu'il a reçu le versement de l'aide du CDOS.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Coordonnées du Club

Nom du Club :.....
Fédération d'affiliation :.....
Adresse du club :.....
.....

Personne ressource en charge du dossier « PASS'SPORTIF »

Nom :.....Prénom :.....
Tel :.....Mobile :.....
Email :.....

Attention : Obligation de joindre les pièces justificatives pour la liste des bénéficiaires concernés : justificatif de minima sociaux ou d'allocations, photocopie de la licence et facture d'adhésion/cotisation au club.

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	COÛT DE LA LICENCE / ADHESION	JUSTIFICATIFS JOINTS

⇒ Retour du dossier au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Orne :

CDOS 61

Maison Départementale des Sports

ou

cdos61@wanadoo.fr

61, bis Avenue de Basingstoke

61000 ALENÇON





CDOS

ORNE

Comité Départemental Olympique et
Sportif de l'Orne - CDOS 61
Maison Départementale des Sports
61 bis Avenue de Basingstoke
61000 Alençon

Tel: 02.33.80.27.63

Mail: cdos61@wanadoo.fr

Site: www.cdos61.fr



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT